



Déclaration liminaire CTSD du 2 avril 2014

**Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs, membres du CTSD,**

Suite au CTA du 17 mars dernier, le département des Deux-Sèvres a été doté dans le 1er degré de 3 postes supplémentaires pour 60 élèves de plus attendus à la rentrée prochaine. A partir des priorités académiques, la répartition proposée par le Recteur est la suivante : 3 postes seront alloués à la rentrée au dispositif « Plus de maîtres que de classe. »

Cette dotation positive ne sera pas lisible par nos collègues au regard des mesures de carte solaire envisagées. La situation de certaines écoles demeurera délicate, notamment en maternelle. Nous réaffirmons que le seuil national de 33 élèves et celui départemental de 30 élèves est trop important. **L'école maternelle** est l'entrée dans la scolarisation. Pour être bienveillante et répondre aux besoins spécifiques de ces enfants, on ne peut accepter que le seuil d'ouverture soit supérieur à celui de l'élémentaire. L'UNSA-Education réitère son souhait de comptabiliser dans les effectifs les élèves de moins de 3 ans dans l'ensemble des écoles du département.

A compter de la rentrée 2014, les **directeurs des écoles** à 9 classes de notre département ne bénéficieront plus que d'un quart de décharge. Certaines des écoles touchées par cette mesure ont une CLIS. L'UNSA-Education tient à rappeler que les tâches et les missions des directeurs ne cessent de croître et de se complexifier. Leurs emplois du temps, déjà surchargés, ne cessent de s'alourdir. On ne peut pas ignorer le rôle du directeur dans l'animation pédagogique et la liaison avec les partenaires de l'Ecole. Alors que leur fonction est essentielle à la réussite de la Refondation, les directeurs doivent pouvoir bénéficier d'un temps de décharge suffisant. A l'UNSA-Education, nous revendiquons :

- pour les directeurs des écoles de 9 à 10 classes : 6 heures de services devant élèves (le reste du temps étant consacré à la direction) ;
- pour les directeurs des écoles de 7 à 8 classes : une demi-décharge.

L'UNSA-Education attend donc de cette instance que les directeurs des écoles à 9 classes conservent leur spécificité départementale pour pouvoir assurer au mieux leurs missions.

D'autre part, l'UNSA-Education ne peut cautionner la suppression des 7 postes d'**animateur TICE de circonscription**. A l'heure où le numérique est une des priorités nationales (Monsieur Peillon l'a rappelé lors du CTM du 27 mars) et un axe majeur du projet académique, où les projets pédagogiques utilisent de plus en plus les TICE avec la nécessité de valider le B2i avec peu de matériel dans les écoles, où les besoins en formation des enseignants sont criants, où la plateforme M@gistère se met en place, la suppression de ces personnes-ressources aura un impact conséquent dans la pratique des enseignants.

Quant à la création de deux postes de **remplaçants**, celle-ci est certes bienvenue mais encore insuffisante dans l'accomplissement de la continuité du service public.

Dans un contexte de priorité nationale, nous n'oublions pas que le budget de l'Education Nationale est supérieur à ceux d'autres ministères. Nous sommes conscients des contraintes budgétaires. Cette année, les marges de manœuvre sont encore limitées. Cependant, à l'UNSA-Education, nous nous inquiétons grandement des conséquences sur le moyen et long terme. Toucher au maigre vivier des personnes-ressources sur le plan pédagogique, à la décharge des directeurs de classe ne permettra pas de répondre à la nécessaire Refondation de l'Ecole.